Règlement du concours de poésie

organisé par le village d’Asnières-Lès-Dijon

Année 2017

Article 1er

Dans le cadre de ses actions en faveur de la poésie, la municipalité d’Asnières-Lès-Dijon organise un concours de poésie ouvert à toute personne intéressée, d’expression française.

Article 2

Les œuvres devront respecter le thème retenu pour l’année 2017 : « la gourmandise »

Article 3

La participation au concours est gratuite.

Article 4

Les participants pourront s’exprimer dans le genre poétique de leur choix, tous les styles poétiques sont acceptés.

Chaque participant ne pourra proposer qu'un seul poème.

Le poème comportera un titre, il ne devra pas avoir été publié ni primé lors d’un précédent concours.

Il sera obligatoirement dactylographié et envoyé en un seul exemplaire, format A4 (21cm/29,7cm), police de caractère Times ou équivalent, taille de la police de caractère 12.

Le poème comportera vingt-huit vers (ou lignes) maximum, il n’y a pas de minimum. Il sera présenté, dans la mesure du possible, sur une seule feuille recto.

Article 5

Les participants seront répartis en quatre catégories :

1. Adultes (à partir de 18 ans, et hors lycéens)
2. Lycéens ( de la 2nde à la Terminale, classes de CAP, BEP, …..)
3. Collègiens ( de la 6éme à la 3éme )
4. Ecoliers ( jusqu’au CM2 inclus )

L’âge pris en compte pour la catégorie adultes est celui à la date limite d’envoi des poèmes.

Les professeurs et instituteurs pourront organiser des œuvres collectives et des envois groupés au sein de leurs établissements scolaires.

Article 6

Les participants ne doivent pas signer leur œuvre ni y inscrire de caractères distinctifs.

Ils mentionnent simplement, en haut et à gauche de la page, trois lettres et trois chiffres de leur choix (par ex. : ALD 380) ; en haut et à droite de la page, ils précisent la catégorie dans laquelle ils concourent (adultes, jeunes ou enfants) ; les enfants et les jeunes doivent également préciser leur âge.

Ces trois lettres et ces trois chiffres figureront également sur une enveloppe cachetée qui accompagnera le poème, et qui contiendra le nom, le prénom, la date de naissance, l'âge, l'adresse, le téléphone, éventuellement l’e-mail du participant, le titre du poème présenté ainsi que deux enveloppes timbrées (au tarif rapide) et libellées à ses nom et adresse.

Article 7

L'ensemble (poème + enveloppe cachetée) sera envoyé, sous pli suffisamment affranchi à l'adresse suivante :

**Concours de poésie - Mairie – Ruelle de la mairie – 21380 ASNIERES-LES-DIJON**

jusqu'au **10 avril 2017**, le cachet de La Poste faisant foi.

Article 8

Le Jury sera composé de membres de la Commission Culture de la municipalité d’Asnières-Lès-Dijon.

Les membres du Jury ne peuvent participer au concours.

Les délibérations du Jury restent secrètes jusqu’à la remise des prix et ses décisions sont sans appel. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Les œuvres ne seront pas restituées à leurs auteurs.

Les participants autorisent la municipalité d’Asnières-Lès-Dijon à publier tout ou partie des œuvres reçues sans contrepartie.

Article 9

Un 1er prix sera décerné pour chacune des quatre catégories. Des prix d’honneur pourront éventuellement être attribués.

Les prix remis aux vainqueurs sont constitués de livres, recueils, anthologies, ou cadeaux en rapport avec le thème et seront offerts par la municipalité d’Asnières-Lès-Dijon.

Article 10

La proclamation du palmarès du concours et la remise des prix auront lieu à Asnières les Dijon le vendredi 19 mai 2017 Chaque participant en sera informé personnellement en temps utile.

La présence ou la représentation des lauréats primés est impérative lors de la remise des prix.

Article 11

Les photographies et/ou vidéos prises lors de la manifestation pourront être utilisées sur le site internet, par la presse ou dans une revue sauf désaccord dûment mentionné.

Le fait de participer à ce concours implique l’acceptation dans sa totalité du présent règlement.

La mairie se réserve le droit d’annuler le concours en cas de nombre de participants insuffisant.

Les demandes de renseignements complémentaires sont à adresser à la mairie d’Asnières-Lès-Dijon par voie postale (avec enveloppe de réponse timbrée fournie) ou par mail à : mairie-asnieres-dijon@orange.fr